

Appel à projets 2024

**Éducation à la citoyenneté, à la solidarité, à l'interculturalité (ECSI)
pour les jeunes de 11 à 25 ans**

1. DESCRIPTION DE L'APPEL A PROJETS

La DSDEN du Loiret lance un appel à projets « Éducation à la citoyenneté, à la solidarité et à l'interculturalité » (ECSI) pour les jeunes de 11 à 25 ans pour l'année 2024. L'objectif de l'appel à projets est de permettre aux jeunes de comprendre le monde dans lequel ils vivent pour en devenir des citoyens actifs, conscients des enjeux qui les entourent. En 2024, le public cible passe de 11-17 ans à 11-25 ans pour permettre de toucher plus largement les jeunes du Loiret.

Dans des contextes nationaux et internationaux complexes, la notion de « vivre ensemble » doit être renforcée. L'État s'inscrit ainsi dans une démarche globale d'accès à une citoyenneté active, tournée vers le monde.

Cet appel à projets vise à soutenir les actions favorisant l'engagement citoyen et solidaire, l'éducation à l'altérité et à l'interculturalité, et l'épanouissement éducatif et culturel des jeunes de 11 à 25 ans. Les préadolescents, adolescents et jeunes adultes résidant dans le Loiret sont le public prioritaire de cet appel à projets qui vise à les rendre acteurs de leur citoyenneté dans une démarche d'ouverture aux autres et au monde dans sa diversité. **Les projets doivent permettre aux jeunes de se sentir utiles socialement.**

Exemples de projets financés :

- actions de solidarité locale ou internationale,
- projets de sensibilisation,
- créations artistiques à visée sociale,
- rencontres interculturelles de jeunes,
- projets d'éducation à l'environnement
- projets d'éducation aux médias (radio, streaming, podcasts, chaînes...)
- etc...

Dans ce cadre, **l'appel à projets promeut une image positive de la jeunesse**, capable de prendre une part active dans un projet collectif, une association ou un réseau local pour défendre des valeurs respectueuses des autres et de l'environnement. L'exercice

de la citoyenneté peut être une réalité avant 18 ans si les projets menés permettent aux jeunes de se responsabiliser. La structure porteuse du projet accompagne les jeunes pour qu'ils passent d'un rôle passif à un rôle actif : ils participent activement aux prises de décision et à la mise en œuvre, ils recherchent l'utilité sociale, ce qui constitue en soi **un exercice favorisant le « devenir citoyen »**.

Cette démarche a pour but de faire évoluer les représentations des jeunes, de l'image d'une citoyenneté réduite au vote électoral vers une logique de citoyenneté globale au service de tous. La citoyenneté sera donc perçue en termes d'utilité sociale à développer chez les jeunes.

2. CRITERES D'ÉLIGIBILITE

Les porteurs de projets sont :

- les associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire
- les collectivités territoriales (communes, EPCI à fiscalité propre, ...) du Loiret

Les actions devront débuter avant **le 31 décembre 2024**.

Elles devront avoir lieu **hors temps scolaire**.

Les projets retenus devront :

- Être réalisés avec les jeunes bénéficiaires (11-25 ans) qui s'investissent à toutes les étapes du projet ;
- Mettre en œuvre des méthodes pédagogiques participatives ;
- Inciter à la prise de décision par les jeunes ;
- S'inscrire dans une démarche d'accompagnement des jeunes sur la durée pour la construction de leurs parcours de citoyens ;
- Favoriser l'empathie et l'ouverture vers l'autre ;
- Mobiliser des partenariats de qualité avec des acteurs locaux ou avec des structures de référence sur la thématique abordée ;
- Rechercher la mixité filles-garçons, sociale, interculturelle ou intergénérationnelle.

Les demandes de subvention inférieures à 1000 € ne sont pas prioritaires.

Les demandes ne peuvent excéder 10 000 €.

3. THEMATIQUES PRIORITAIRES DE L'APPEL A PROJETS

Les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets « Éducation à la citoyenneté, à la solidarité et à l'interculturalité pour la mobilité, la responsabilisation et l'autonomie des jeunes de 11 à 25 ans » peuvent aborder les champs suivants en France, en Europe ou à l'international :

- Citoyenneté
- Solidarité locale et internationale
- Mobilité européenne (échanges culturels, sportifs...)

- Lutte contre les discriminations (racisme, antisémitisme, islamophobie, discriminations de genre, handicap...)
- Éducation à l'environnement
- Éducation aux médias aux pratiques numériques
- Ouverture culturelle et interculturelle

4. MODALITES DE DEPOT DE DOSSIER

Date limite de dépôt du dossier	15 mars 2024
---------------------------------	---------------------

Les associations comme les collectivités doivent effectuer leur demande de subvention

- sur <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>
(Recherchez la fiche n°3669 dans le répertoire des subventions)
- **et remplir la fiche pédagogique complémentaire « Fiche complémentaire ECSI 11-25 ans »** (à ajouter à l'étape 3 de la démarche)

Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact avec :

*Claire MALIGE, CEPJ en charge des politiques territoriales de jeunesse
claire.malige@ac-orleans-tours.fr 02 36 47 72 67 - 06 70 09 41 61
en charge du suivi de cet appel à projet*